

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026



Publié le 16 OCT. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 7 octobre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_123

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À
L'AMC2 _ JARDIN MUSICAL

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme THOMAS, Mme BLACHERE, M. DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, M. BUATHIER, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUENET, Mme SALANOUVE, M. ARSALE, Mme ESCORSA, M. BEROUD, M. FERON, Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, Mme ZRARI, M. JEANNE

M. MICHON (par proc. à Mme MAINAND), Mme HAMZAOU (par proc. à M. JOUBERT), M. COMPAGNON DE LA SERVETTE (par proc. à M. CIAPPARA), Mme GEHIN (par proc. à Mme GOYER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 16 OCT. 2026

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20261013-D2026-123-DE

Rapport de : Evelyne GOYER

L'Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2) œuvre pour le développement des pratiques musicales amateurs.

Pensé pour les tout-petits de 1 à 3 ans, le Jardin Musical est une première immersion sensorielle et joyeuse dans l'univers de la musique. Animé par une enseignante spécialisée en petite enfance, l'atelier propose des comptines, jeux de doigts et manipulations d'instruments (petites percussions).
A travers ces moments de partage, l'enfant développe ainsi sa curiosité, ses sens, sa motricité, son écoute et sa créativité dans un cadre bienveillant, ludique et collectif.

Pour la deuxième année, l'AMC2 organisera, de septembre 2026 à juin 2027, des ateliers d'éveil musical à destination de quatre crèches (Boule de Gones, Bilboquai, Jardin grenadine et Orange Bleue) et de deux relais petite enfance (RPE Vernay et RPE Saint Clair) de Caluire et Cuire.

Pour accompagner l'AMC2 dans ce projet pédagogique à destination de la petite enfance et valoriser les efforts fournis par l'Association à destination de ce public, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 3 150 euros.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 3 150 € à l'Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2) pour l'organisation du projet Jardin Musical ;

- DE DIRE que les crédits afférents à la dépense seront imputés au compte fonction 311 nature 65748 du budget 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE

16 OCT. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.